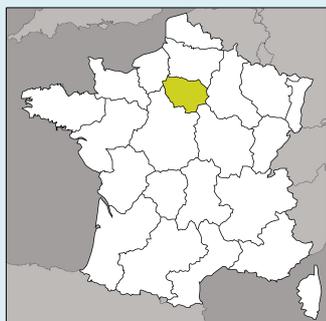


Des Mesures Agro-Environnementales pour les continuités écologiques favorables à la chouette Chevêche

Identité du territoire



Localisation :

Ouest des Yvelines, arrière-pays mantois et canton de Houdan

Superficie : 217 km²

Nb de communes : 26

Population : 23 321 habitants

Densité : 85 hab/km²

Spécificités du territoire :

Territoire rural

Pressions identifiées :

Paysage rural en cours de modification avec le développement des grandes cultures, la disparition des éléments fixes du paysage et la diminution des prairies

Contact

Colette HUOT-DAUBREMONT
Directrice

colette.huot-daubremont@corif.net

Tel : 01 48 60 13 00

Pour aller plus loin

[Site internet du Corif](#)

[Poster réalisé pour le 35^{ème} congrès de France Nature Environnement](#)

Structure porteuse de l'action : Corif



Entrée Thématique	Type d'action
x Agriculture	x Préservation / Gestion

Contexte et historique de l'action

Historique de la démarche

Le Corif est une association de protection de la nature. Il travaille sur la Chevêche d'Athéna depuis 1993. C'est une espèce typique des zones agricoles à pratique extensive et, en Ile de France, une des espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue. Après une première étude, en 2002, sur les stratégies et politiques de conservation de la Chevêche en Ile-de-France, le territoire des Yvelines a été choisi comme une zone pilote pour la mise en place de mesures agro-environnementales favorables à l'espèce. Le dossier a été accepté en 2008 et a fait l'objet de trois années de contractualisation auprès des agriculteurs.

Contexte

Dans le territoire du projet, les Chevêches sont organisées en métapopulation (distribution discontinue d'une population pour cause de fragmentation géographique). Cette fragmentation résulte d'une modification généralisée des habitats favorables en de grandes surfaces agricoles remembrées. Le but du projet est donc de consolider et de rétablir les continuités écologiques. Il a été mené avant la mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).



Chevêche d'Athéna – *Athene noctua* © Corif – J. Coatmeur

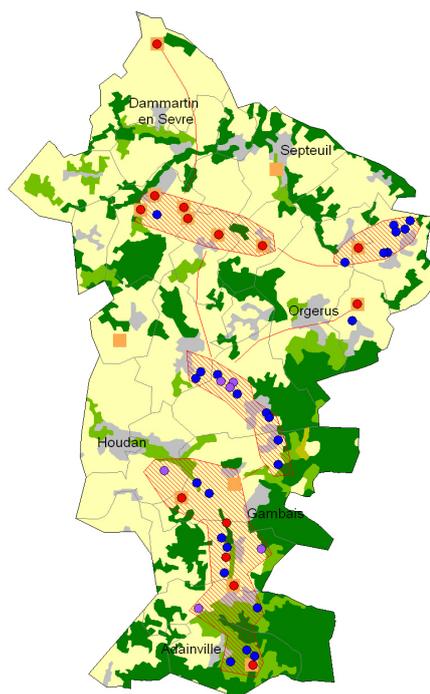
Présentation de l'action

Site concerné

La zone du projet se situe dans l'ouest des Yvelines (arrière-pays mantois et canton de Houdan) en limite du département de l'Eure-et-Loir. Elle compte 26 communes en secteur rural, soit une superficie de 217 km², avec un relief constitué de buttes et de vallées.



Noyaux de population et corridors à créer © Corif



Enjeux et objectifs

L'habitat de la Chevêche est constitué notamment de bocages, prairies à saules têtard, vergers, mais il ne profite d'aucune mesure de protection forte. L'espèce peut néanmoins bénéficier de la mise en œuvre de certaines mesures agro-environnementales favorables à la restauration de son milieu. L'objectif principal de ce dispositif régional est ici la préservation de l'oiseau et la restauration de son habitat au sein d'un territoire ciblé dans les Yvelines. Mais à travers cet objectif premier, c'est également la mise en valeur des paysages, la préservation de continuités (alignement d'arbres, haies, mares...) et la qualité des eaux (prairies, bandes enherbées...) qui en bénéficient. Enfin la protection de la Chevêche, via un projet agro-environnemental, correspond aux enjeux actuels relatifs à la gestion durable des espaces ruraux.



Arbre isolé © Corif – C. Huot-Daubremont

Les résultats souhaités par la mise en place d'un tel projet sont notamment d'ordre écologique et social. Il convient d'une part d'obtenir le maintien des noyaux de populations de Chevêches stables, et d'autre part de renforcer les effectifs des populations en déclin et isolées.

La création de corridors biologiques permettra sur le long terme de cantonner de nouveaux couples dans plusieurs zones abandonnées par l'espèce.

L'aspect social s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des acteurs en lien avec la préservation de la Chevêche afin qu'ils acquièrent une certaine compréhension des enjeux environnementaux et particulièrement de la protection de la biodiversité.

Une sensibilisation a déjà entamée par le Corif depuis quelques années auprès de différents acteurs du territoire, via des animations scolaires et grand public (*Fête de la Chouette...*), la pose de nichoirs, la plantation et l'élagage de saules têtards...

Identification et cartographie des continuités écologiques

Données utilisées

Les données utilisées viennent des suivis réalisés par le Corif depuis 1990, avec l'utilisation de différents protocoles basés sur des écoutes nocturnes avec utilisation de la repasse, des informations sur l'occupation du sol (ECOMOS, photos aériennes) et une visite de terrain des différentes communes.

Méthodologie d'identification de la TVB

Les réservoirs de biodiversité, donc dans le cas présent les noyaux des populations de Chevêche (secteurs avec des densités importantes d'oiseaux), ont été déterminés par l'analyse des données de suivi des populations. Les zones de continuité écologiques ont été déterminées via la synthèse des données d'occupation du sol, en cherchant à relier les noyaux entre eux.

Échelles de travail pour la cartographie

Les cartographies ont été réalisées à une échelle de 700 m sur le terrain pour 0,5 cm sur la carte.



Chevêche d'Athéna – *Athene noctua* © Corif – B. Munoz

Description détaillée

Dates	Étapes et opérations mises en œuvre	Outils et données mobilisés
2002	Etude préalable « Stratégies et politiques de conservation de la Chouette Chevêche en Ile-de-France »	Etude réalisée par OGE pour le Corif et la Diren
2004	Choix de 3 zones pilotes (dont celle des Yvelines) pour la mise en place d'un projet agro-environnemental	Corif
2007	Rédaction et validation du dossier PRAIRIE-Chevêche 78 Opérateur : Corif	Données Corif
2008-2010	Présentation et contractualisation avec les agriculteurs (journée d'information, visite des exploitations, démarches administratives) Opérateurs : Corif et Agro-stratégie	Réalisation de plaquettes de communication
2008-2014	Animation auprès des agriculteurs, organisation de deux journées de formation (haies en 2010 et mares en 2011) Opérateurs : Corif et Agro-stratégie Au niveau des formations : URFA, SNPN, PNR Caps et Marais d'Opale	

Animation

Un comité de pilotage s'est réuni annuellement de 2008 à 2012 afin de valider les dossiers des agriculteurs et les mesures d'animations mises en place. En dehors des mailings faits aux agriculteurs, l'animation a consisté à la participation à une foire, à une réunion de présentation du programme aux agriculteurs et à un article dans la revue agricole Horizons IDF.

Partenaires du projet

Partenaires	Spécificités
Agro-stratégie	Partenariat technique sur les aspects agricoles des dossiers
Conseil Régional	Partenariat financier

Évaluation et suivi de l'action

Modalités de suivi

Le projet a été suivi par un comité de pilotage, la dernière réunion a eu lieu en octobre 2012 et a consisté en la réalisation d'un bilan d'évaluation.

Dispositif d'évaluation

L'évaluation a été faite par le suivi des populations d'oiseaux, selon les mêmes protocoles que lors des études précédentes, et par un questionnaire envoyé aux agriculteurs portant sur la mise en pratique des mesures. Ainsi le nombre de sites occupés est passé de 46 à 99 (données Aténa78). Cinq agriculteurs ont répondu au questionnaire. Les principales difficultés rencontrées étaient d'ordre technique concernant les hauteurs de fauche ou le matériel à employer pour les entretiens de haies.

Coût de l'opération et financement

Projets	Coût	Financeurs	Hauteur
PRAIRIE-Chevêche-78	115 000 €	Conseil Régional	79 %
		Corif	21 %

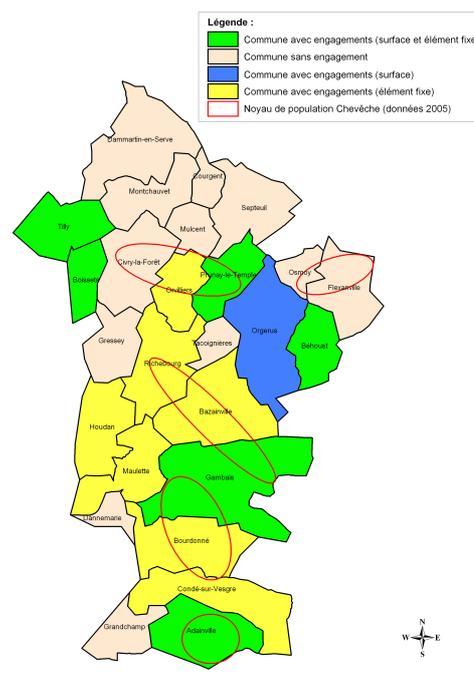
Ce coût ne reprend pas la partie de financement allouée aux agriculteurs pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Le financement des MAEt a en effet fait l'objet de fonds FEADER et de crédits du Conseil régional d'Île-de-France.

Bilan de l'action

Au terme des trois années de contractualisation avec 13 agriculteurs, ce sont 19,5 ha de surfaces enherbées, 0,5 ha de pré-vergers, 12,5 km de haies et ripisylves, 336 arbres isolés, et 12 mares qui ont été engagés. Les résultats sur les populations de Chevêche se sont vite fait sentir, avec un doublement des sites occupés entre 2005 et 2011.

A noter que même si l'échelle cartographique du SRCE (1/100 000^{ème}) ne permet pas une précision importante, le périmètre d'intervention de cette action est identifié dans les cartographies de ce document régional.



Etat des engagements à l'échelle des communes © Corif

Points forts et clés de réussite	Limites, difficultés rencontrées
<p>Bonne prise de conscience des agriculteurs sur la problématique. L'effet a aussi été bénéfique sur les populations de Chevêche de la zone.</p>	<p>Difficultés techniques portant surtout sur la durée limitée de la phase de contractualisation (3 ans) et sur la durée des MAE (5 ans) avec en plus les modifications périodiques de la PAC. Ainsi alors que les premiers exploitants sont à échéance de leur aide depuis 2012, un nouveau programme n'a pas encore pu être déposé.</p>

Perspectives

Dates et échéances	Étapes et opérations à venir	Outils à mobiliser
2015	Dépôt d'un nouveau dossier de MAE avec un agrandissement du territoire	MAEc

Transposabilité de la démarche

Cette démarche est transposable. Elle a d'ailleurs permis la mise en place d'autres programmes de MAE par d'autres porteurs de projets en Ile-de-France.

Conseils pour la réalisation d'une action similaire

La principale difficulté se situe au niveau des contacts avec la profession agricole. Il est nécessaire de présenter le dossier aux chambres d'agriculture. Il est aussi important de trouver un premier signataire qui entraînera les autres par la suite.

Fiche réalisée par l'Aten et le Corif

